

Réunion du 1er Mars 1960

OBJET :

Surclassement de
la Ville

L'an mil neuf cent soixante, le premier mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 25 Février 1960.

60018

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Biscaye, Mouchot, Lamussé, Guillaud, Lamouche, Etcheber, Massé, Fontanille, Mongrand, Reix, Berland, Flahaut, Marteau, Melle Fouché, MM. Guy Menant, Bouchet, Bujard, Galland, Bétous

Représenté : M. Gachet par M. Menant

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bétous ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur en date du 22 Juin 1946

Vu la lettre de M. le Sous Préfet en date du 17 Février 1960

Considérant la nécessité de maintenir à la commune de Royan les dérogations antérieurement accordées

décide

de demander le maintien du surclassement de la Ville de Royan dans la catégorie de 20.000 à 40.000 habitants en raison de son caractère à la fois touristique, balnéaire et climatique.

remarque

à cette occasion que la moyenne arithmétique entre les chiffres de la population d'été et d'hiver semble dépasser sensiblement 40.000 et émet le vœu qu'une étude statistique approfondie soit entreprise afin que la ville puisse éventuellement bénéficier d'un classement plus élevé que justifient pleinement son importance et l'importance de son budget

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



La Rochelle, le 30 MARS 1960

Le Préfet,
pour le Préfet :
Le Secrétaire Général,

